

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 18 décembre 2023 à 18 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Patrick Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Mathieu Gagné, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, M. Carlo Fleury, le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Vicky Bussière, et le directeur du Service des communications, M. Dominic Brassard, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2023-12-713

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-714

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 14 décembre 2023,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 7 au 14 décembre 2023 totalisant 3 575 615,96 \$ et apparaissant à la liste en date du 14 décembre 2023 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-715 Dépôt du rapport des retraits automatiques au compte d'opérations pour le mois de novembre 2023

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Stéphane Béland, que le conseil reçoive copie du rapport des retraits automatiques au compte d'opérations de la Ville de Sorel-Tracy pour le mois de novembre 2023, tel que soumis par Mme Laurianne Daneau, technicienne en administration au Service des finances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-716 Affectation d'une somme de 541 495 \$ de l'excédent accumulé à la suite de l'adoption du budget 2024

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption du budget 2024, il a été prévu d'utiliser un montant de 541 495 \$ provenant de l'excédent accumulé pour financer certaines dépenses au budget de fonctionnement,

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022, adoptait la résolution n° 2022-12-824 afin d'autoriser une affectation d'une partie de l'excédent accumulé de 1 500 000 \$ pour financer certaines dépenses au budget de fonctionnement 2023,

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, le montant total de 1 500 000 \$ pour le budget de fonctionnement 2023 demeure inutilisé,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Mathieu Gagné :

QUE le conseil réaffecte une partie de la somme inutilisée en 2023, soit 541 495 \$ de l'excédent accumulé, pour le budget de fonctionnement 2024,

QUE le solde de 958 505 \$ soit désaffecté et remis à l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-717 Autorisation de paiement - facture pour la réfection du passage à niveau du Canadien National (CN) à la hauteur du boulevard de Tracy

CONSIDÉRANT que le Canadien National (CN) et la Ville de Sorel-Tracy ont une entente relative à l'entretien des passages à niveau du Canadien National (CN) sur le territoire,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 5 décembre 2023 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, relativement aux frais associés à la réfection d'un passage à niveau du Canadien National (CN) sur le territoire de la ville pour l'année 2022,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture # 91712733 datée du 20 novembre 2023 associée à la réfection du passage à niveau du Canadien National (CN), à la hauteur du boulevard de Tracy, au montant total de 130 881,66 \$,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg, déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier pour le prochain sujet puisqu'il est à l'emploi de « Gestion événementielle Deschesnes inc. », entreprise qui sera engagée par la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc. dans le cadre de l'événement « On se voit en ville le 31 décembre » et dont l'assistance financière versée permettra la tenue de cet événement. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter sur le sujet.

2023-12-718

Approbation de la recommandation du comité d'attribution des aides financières - compte rendu du 12 décembre 2023

CONSIDÉRANT la recommandation contenue au compte rendu du comité d'attribution des aides financières du 12 décembre 2023,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Mathieu Gagné :

QUE le conseil approuve la recommandation contenue audit compte rendu et autorise le versement d'une assistance financière de 11 415 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc.,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

2023-12-719

Versement d'une assistance financière à la Coopérative de solidarité du Parc régional des Grèves - indexation du financement des activités

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy signait le 8 mai 2023 le protocole d'entente entre la Ville de Sorel-Tracy, la Ville de Contrecoeur, la Colonie des Grèves de Contrecoeur, Rio Tinto, Fer et Titane inc. et la Coopérative de solidarité du Parc régional des Grèves, afin de définir la participation des propriétaires en ce qui concerne leurs engagements financiers,

CONSIDÉRANT que ce protocole d'entente couvre la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024,

CONSIDÉRANT que par cette entente, à titre de partenaire, la Ville s'est engagée à verser, à titre de soutien financier pour les opérations de ce parc régional, un montant de 123 850 \$,

CONSIDÉRANT que depuis 2018, la Ville verse le même montant sans qu'il fasse l'objet d'une indexation annuelle,

CONSIDÉRANT que pour assurer une bonne continuité des activités et maintenir cet équipement régional dans des conditions favorables à son utilisation, il est d'avis du conseil que cette participation aurait dû faire l'objet d'une indexation annuelle depuis 2019,

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général à cet effet,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE la Ville de Sorel-Tracy verse en 2023 à la Coopérative de solidarité du Parc régional des Grèves un montant de 48 000 \$ représentant la somme des indexations annuelles de 2,5 % du montant de 123 850 \$ versé depuis 2018 et qui aurait dû être indexé depuis 2019,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-720

Dépôt du budget révisé 2023 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le conseil reçoive copie du budget révisé 2023 de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel daté du 4 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-721

Nomination au poste de chargé de projet à la division gestion des actifs immobiliers au Service du génie

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 16 octobre 2023, adoptait la résolution n° 2023-10-570 afin d'autoriser la réorganisation du Service des travaux publics et du Service du génie et l'abolition du Service des bâtiments et équipements,

CONSIDÉRANT que ladite résolution autorisait également la création et l'ouverture d'un poste de chargé de projet au Service du génie,

CONSIDÉRANT que le directeur du Service du génie a fait une demande au Service des ressources humaines afin de procéder à la dotation de ce poste,

CONSIDÉRANT que le Service des ressources humaines a procédé à un affichage externe, le tout suivant la Politique de dotation de la Ville,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 11 décembre 2023 soumis à ce sujet par Mme Catherine Daudelin, conseillère en ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil autorise la nomination de Mme Tanya Fortin au poste de chargé de projet à la division gestion des actifs immobiliers au Service du génie, et ce, à compter du 25 décembre 2023,

QUE le salaire de Mme Fortin soit fixé conformément à la recommandation contenue au rapport de Mme Catherine Daudelin, conseillère en ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-722

Autorisation pour la création et l'ouverture d'un poste de chargé de projet au Service du génie et nomination de son titulaire

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 6 décembre 2023 soumis par Mme Annik Desbiens, directrice du Service des ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par M. Martin Lajeunesse :

QUE le conseil autorise la création et l'ouverture d'un poste de chargé de projet au Service du génie, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024,

QUE le conseil autorise la nomination de M. Alexandre Fortin au poste de chargé de projet au Service du génie, et ce, à compter du 4 mars 2024,

QUE le salaire de M. Fortin soit fixé conformément aux recommandations contenues au rapport décisionnel soumis par Mme Annik Desbiens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-723

Autorisation pour la création et l'ouverture d'un poste d'homme ou de femme d'entretien général au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a fait une demande au Service des ressources humaines afin de procéder à la création et à l'ouverture d'un poste d'homme ou de femme d'entretien général au Service des travaux publics,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 6 décembre 2023 soumis à ce sujet par Mme Annik Desbiens, directrice du Service des ressources humaines, et la recommandation contenue dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Mathieu Gagné, que le conseil autorise la création et l'ouverture d'un poste d'homme ou de femme d'entretien général au Service des travaux publics, et ce, à compter du 18 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-724

Autorisation pour la création et l'ouverture d'un poste d'agent(e) de soutien informatique au Service des finances et de la trésorerie

CONSIDÉRANT que la directrice du Service des finances et trésorière a fait une demande au Service des ressources humaines afin de procéder à la création et à l'ouverture d'un poste d'agent(e) de soutien informatique au Service des finances et de la trésorerie,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 11 décembre 2023 soumis à ce sujet par Mme Catherine Daudelin, conseillère en ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Stéphane Béland :

QUE le conseil autorise la création et l'ouverture d'un poste permanent à temps complet d'agent(e) de soutien informatique au Service des finances et de la trésorerie, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024,

QUE le poste d'agent(e) de soutien informatique au Service des finances et de la trésorerie soit assujéti au certificat d'accréditation détenu par le Syndicat des fonctionnaires municipaux (FISA) dont la rémunération rattachée à cette nouvelle fonction sera établie conformément au plan de classification des emplois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-725

Autorisation de signature – bail avec le Carrefour naissance-famille pour l'occupation de l'immeuble du 5750, chemin Saint-Roch

CONSIDÉRANT que le bail intervenu avec le Carrefour naissance-famille pour la location de l'immeuble du 5750, chemin Saint-Roch, se terminera le 31 décembre 2023,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure un nouveau bail,

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet,

QUE le conseil autorise la signature du bail tel que soumis,

QUE le greffier ou la greffière adjointe soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, le bail à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et le Carrefour naissance-famille relativement à l'occupation de l'immeuble du 5750, chemin Saint-Roch, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg, déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier pour le prochain sujet puisqu'il est à l'emploi de « Gestion événementielle Deschesnes inc. », entreprise qui sera engagée par la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc. dans le cadre de l'événement « On se voit en ville le 31 décembre ». Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter sur le sujet.

2023-12-726

Autorisations pour la réalisation de l'événement « On se voit en ville le 31 décembre » - planification et logistique - Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc.

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc. désire organiser des festivités au centre-ville le 31 décembre 2023,

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 5 décembre 2023 et transmise à ce sujet par M. Luc Martel, directeur général de la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc.,

CONSIDÉRANT la programmation soumise,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 30 novembre 2023 soumis à ce sujet par M. Joël Laroche, régisseur – développement événementiel, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc. à :

- tenir au centre-ville son événement « On se voit en ville le 31 décembre » du dimanche 31 décembre 2023 à 21 h jusqu'au lundi 1^{er} janvier 2024 à 3 h;
- fermer les rues suivantes à la circulation du dimanche 31 décembre 2023 dès 9 h jusqu'à 6 h le lundi 1^{er} janvier 2024, et ce, selon les besoins de montage, de réalisation et de démontage, soit :
 - la rue du Roi, entre les rues Augusta et du Fort, à partir de 9 h;
 - la rue du Fort, entre les rues de la Reine et du Prince, à partir de 13 h;
 - la rue du Roi, entre les rues Cyrille-Labelle et du Fort, ainsi que la rue Augusta, entre les rues du Roi et du Prince, à partir de 19 h,
- présenter un feu d'artifice le lundi 1^{er} janvier à minuit, et ce, conditionnellement à l'approbation préalable du Service de protection et d'intervention d'urgence de Sorel-Tracy;
- contrôler, au besoin, l'accès à des espaces de stationnement de la place Charles-De Montmagny à des fins de sécurité pendant la préparation et le lancement du feu d'artifice;
- utiliser le stationnement municipal situé du côté nord de la rue Cyrille-Labelle;
- exploiter, pour la durée des festivités, un permis de réunion dûment délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux, le tout en conformité avec la réglementation en vigueur et conditionnellement à l'obtention des permis requis,

QUE ces autorisations soient conditionnelles à ce qu'un système de sécurité soit prévu par la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc. pour l'encadrement des activités,

QUE ces autorisations soient conditionnelles à ce que la Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain inc. transmette au bureau du greffier, avant la tenue de l'événement, une attestation d'assurance aux montants de garantie de 2 000 000 \$ par sinistre et par période d'assurance, tous dommages confondus, et que la Ville de Sorel-Tracy soit ajoutée à titre d'assurée additionnelle en rapport avec l'événement,

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, au Service de protection et d'intervention d'urgence de Sorel-Tracy, à Ambulance Richelieu, à EXO Réseau de transport métropolitain et à la Société de transport collectif de Pierre-De Saurel.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

2023-12-727

Dépôt du rapport « Audit d'optimisation des ressources – Gestion des permis »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 108.2.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le vérificateur externe d'une municipalité de 10 000 habitants ou plus mais de moins de 100 000 habitants doit vérifier, dans la mesure qu'il juge appropriée, l'optimisation des ressources de la municipalité,

CONSIDÉRANT que cette vérification doit se faire une fois tous les deux ans et que le vérificateur doit faire rapport de sa vérification au conseil,

CONSIDÉRANT la présentation faite par M. Mathieu Lendick, CPA auditeur de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, devant le conseil réuni en atelier de travail, le 11 décembre 2023, concernant la vérification de l'optimisation des ressources (VOR) pour la gestion des permis,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle, que le conseil reçoive copie du rapport « Audit d'optimisation des ressources – Gestion des permis » du 27 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-728

Priorités d'actions 2024–2025 pour la Sûreté du Québec du poste de la MRC de Pierre-De Saurel sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sécurité publique de la MRC de Pierre-De Saurel auront, lors de leur prochaine réunion, à définir les priorités d'actions de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC pour les années 2024 et 2025,

CONSIDÉRANT que, de ce fait, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy désire informer le comité de sécurité publique des priorités d'actions de la Sûreté du Québec sur le territoire de la ville pour 2024 et 2025,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Benoît Guèvremont :

QUE le conseil adopte les priorités d'actions suivantes pour la Ville de Sorel-Tracy, soit :

- effectuer, de façon régulière, des opérations radar afin de contrôler la vitesse des véhicules routiers au centre-ville, sur les principales artères de la ville, aux endroits stratégiques de la ville, dans les zones de 40 km/h et les zones scolaires;

- procéder au contrôle des véhicules routiers modifiés, autos et motos, afin de combattre les bruits excessifs;
- effectuer une surveillance particulière de la vitesse et de la circulation des véhicules lourds dans la ville;
- effectuer la surveillance dans les zones scolaires et à la sortie des élèves des deux écoles secondaires;
- effectuer la surveillance de quartier, des patrouilles à pied et à bicyclette, particulièrement au centre-ville lors d'événements populaires, et de la surveillance sur les pistes cyclables;
- effectuer de la surveillance au centre-ville lors de la fermeture des restaurants et des bars;
- voir à assurer la sécurité et l'ordre public sur les terrains de stationnement, dans l'ensemble des parcs de la ville et plus particulièrement au parc de planche à roulettes de la Maison des jeunes « La Place », au carré Royal, aux parcs Regard-sur-le-Fleuve et Maisouna, ainsi qu'aux rampes de mise à l'eau des rues Antaya, du Bord de l'Eau, du Parc nautique Regard-sur-le-Fleuve et du Parc nautique de Sorel-Tracy;
- effectuer une surveillance de la circulation des véhicules tout terrain, des motoneiges et des véhicules hors route sur le territoire de la ville;
- effectuer une surveillance accrue sur les cours d'eau par une patrouille nautique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-729

Adoption du Règlement n° 2559 « Concernant l'imposition des taxes, compensations, tarifications et cotisations municipales pour l'année 2024 »

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement n° 2559 lors de la séance extraordinaire du 11 décembre 2023 et de l'avis de motion donné à cette même séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance,

CONSIDÉRANT que depuis le début de la séance, des copies de ce règlement sont mises à la disposition du public pour consultation,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le greffier,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet, que le Règlement n° 2559 « Concernant l'imposition des taxes, compensations, tarifications et cotisations municipales pour l'année 2024 » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-730

Adoption du Règlement n° 2560 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant, à ces fins, un emprunt de 8 100 000 \$ »

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement n° 2560 lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 et de l'avis de motion donné à cette même séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance,

CONSIDÉRANT que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le greffier,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés par le greffier,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que le Règlement n° 2560 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant, à ces fins, un emprunt de 8 100 000 \$ » soit adopté tel que présenté et soit soumis à la procédure d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-12-731

Adoption du Règlement n° 2561 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant, à ces fins, un emprunt de 6 000 000 \$ »

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement n° 2561 lors de la séance extraordinaire du 4 décembre 2023 et de l'avis de motion donné à cette même séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance,

CONSIDÉRANT que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le greffier,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ont été mentionnés par le greffier,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Mathieu Gagné, que le Règlement n° 2561 « Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et autorisant, à ces fins, un emprunt de 6 000 000 \$ » soit adopté tel que présenté et soit soumis à la procédure d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Le maire procède à la période de questions avec la personne de l'assistance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Patrick Péloquin, maire